

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2012

DATE DE LA CONVOCATION : 6 décembre 2012

Le douze décembre deux mil douze à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA, Isabelle MOIGN, et Marie-Dominique LE GUILLOU - Adjoints ; Thierry GOUERY, Yann DE KEYZER, Yves LE TORREC, Isabelle CAUET, Marie-France DEFFAY, Ghislaine NOWACZYK, Christine OBIN, Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H, Alain BROCHARD et Gérard BREUILLES – Conseillers.

POUVOIR : Marie-Louise GRISEL à Yann DE KEYZER jusqu'à son arrivée.
Laurent BELLEC à Yves LE TORREC.
Delphine MADIC à Marie-Louise GRISEL et jusqu'à son arrivée à Isabelle CAUET.
Elie OUADEC à Ghislaine NOWACZYK.
Sylviane ROBIN à Guy LE BLOA.
Isabelle GUYVARC'H à Joseph MAHE jusqu'à son arrivée.

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis BERTHELOT.

Compte rendu du 27 novembre 2012 :

Robert GARNIER souhaite indiquer que dans le compte rendu du 17 octobre 2012 page 16 à l'avant dernier paragraphe, soit mentionné : Robert Garnier précise que la rencontre proposée l'était en présence de Mr Denis Deffay, secrétaire de la section PS de Moëlan sur mer.

Alain BROCHARD estime que le compte-rendu du débat sur le PLU est mal interprété. Des mots et des commentaires qui n'ont pas été prononcés ont été rajoutés. Il a été question de « promoteur » alors qu'il y avait des professionnels de l'immobilier dans le public. C'est un terme assez général auquel il ne faut pas attacher d'importance.

Le Maire commente les propos de M. BROCHARD. D'un côté les propos n'ont pas été tenus mais de l'autre il les répète.

Guy LE BLOA ne souhaite pas rentrer dans une polémique. Nous sommes des élus, les propos ont été tenus dans un conseil démocratique. Il regrette la forme et le fonds de ce compte-rendu.

Gérard BREUILLES dit que les paroles prononcées par la conseillère municipale étaient ce qu'elle avait entendu auprès des Moëlanais.

Denis SELLIN propose page 14 à la réponse de la deuxième question d'Alain BROCHARD d'ajouter en début de paragraphe : « Le Maire indique ».

Modification acceptée.

Le compte-rendu du 27 novembre 2012 est adopté par 8 voix contre (Joseph MAHE (2), Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA(2), Roland LE BLOA, Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD) et 21 voix pour.

Le Maire fait part des décisions prises en vertu de la délibération consentie par la délibération du 4 avril 2008 :

- Signature en date du 04 octobre 2012 d'un contrat de travaux pour les menuiseries extérieures avec la miroiterie CGN de Caudan pour un montant de 23 508 € HT.
- Signature en date du 17 octobre 2012 après avis favorables des CAO, des 14 lots de travaux pour la construction des nouveaux centres techniques.

RECAPITULATIF												
N° lot	Désignation des lots	Estimation base APD juin 2011 BT 01 : 855,6	Estimation réactualisée BT 01 : 874	1er AO moins disants	NEGOCIATION 1er AO RELANCE NEGOCIATION 2ème AO							
					offres de base	variantes	totaux	entreprises	écart / 1er AO	%	écart / estimation	%
1	V.R.D.	383 750,00	373 735,16	366 792,87	342 508,52	3 040,00	345 548,52	SACER	-21 244,35	-5,79%	-28 186,64	-7,54%
2	GROS ŒUVRE	387 500,00	375 403,23	505 000,00	410 292,76		410 292,76	LAVOLE	-94 707,24	-18,75%	34 889,53	9,29%
3	CHARPENTE - BARDAGE BOIS	404 000,00	412 688,17	417 513,49	416 200,03		416 200,03	LOY	-1 313,46	-0,31%	3 511,86	0,85%
4	COUVERTURE	107 000,00	109 301,08	118 886,05	118 886,05	-2 000,00	116 886,05	SEO / QUENEA	-2 000,00	-1,68%	7 584,97	6,94%
5	MENUISERIES EXTERIEURES	27 500,00	28 091,40	57 827,94	55 000,00		55 000,00	REALU	-2 827,94	-4,89%	26 908,60	95,79%
6	SERRURERIE	40 000,00	40 860,22	54 337,50	55 000,00		55 000,00	BP METAL	10 662,50	19,62%	24 139,78	59,08%
7	MENUISERIE INTERIEURE	62 000,00	63 333,33	57 181,24	57 000,00		57 000,00	LOY	-181,24	-0,32%	-6 333,33	-10,00%
8	CLOISONS SECHES	35 500,00	36 263,44	35 681,65	32 800,00		32 800,00	NICOL	-2 881,65	-8,08%	-3 463,44	-9,55%
9	FAUX PLAFOND	12 500,00	12 768,82	7 735,17	7 450,00		7 450,00	LE GALL	-285,17	-3,69%	-5 318,82	-41,65%
10	REVELLEMENT DE SOL -	41 000,00	41 881,72	35 439,40	34 999,00		34 999,00	CARIOU	-440,40	-1,24%	-6 882,72	-16,43%
11	PEINTURE	18 500,00	18 897,85	26 617,31	15 488,92	6 241,93	21 730,85	LMI PEINTURE	-4 886,46	-18,36%	2 833,00	14,99%
12	ELECTRICITE	88 658,00	88 521,61	72 408,27	70 036,89		70 036,89	EERI	-2 371,38	-3,28%	-18 484,72	-20,88%
13	CHAUFFAGE - VENTILATION	54 832,00	56 011,18	75 393,23	54 600,00	-4 252,79	50 247,21	REMOT	-25 146,02	-33,35%	-5 763,97	-10,29%
14	PLOMBERIE	43 510,00	44 445,70	65 124,92	52 335,00	-1 774,50	50 560,50	AQUATHIS	-14 564,42	-22,36%	6 114,80	13,76%
	TOTAL	1 684 250,00	1 702 202,91	1 895 939,04	1 732 497,17	1 254,64	1 733 751,81		-162 187,23	-9,55%	31 548,90	1,85%
	Option Photovoltaïque		210 000,00	146 533,76			136 370,76		-10 163,00	-6,94%	-73 629,24	-35,06%
	TOTAL y.c. OPTION PHOTOVOLTAÏQUE		1 912 202,91	2 042 472,80			1 870 122,57		-172 350,23	-8,44%	-42 080,34	-33,21%

- Signature en date du 22 novembre 2012 d'un contrat de travaux pour la création d'un ponton entre l'Ellipse et le Boulodrome avec la société Jardin Service pour un montant de 52 500 € HT.

Joseph MAHE regrette que le projet de passerelle entre l'Ellipse et le boulodrome n'ait pas été présenté en commission.

Le Maire rappelle que c'est un projet ancien et qu'il était inscrit au budget investissement 2012.

Robert GARNIER précise qu'il n'était pas inscrit dans le document de phasage pour l'année 2012.

Le Maire, quant à lui se réjouit que des travaux puissent être réalisés à Moëlan.

N° 058-2012 : MODIFICATION DE LA ZONE DE PREEMPTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES.

Gilbert DULISCOUET indique que depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983, les départements ont compétence pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

Précurseur, le Finistère a décidé de mettre en œuvre cette politique dès 1969. Sur les espaces littoraux, le Conseil Général associe le conservatoire du littoral à son action.

Ainsi, sur la commune de Moëlan sur Mer, une zone de préemption a été créée le 3 décembre 1974 par arrêté ministériel sur les rives du Bélon ; elle a été étendue au secteur de Malachappe en 1983, puis à l'anse de Lanriot en 1988.

Elle couvre 243 hectares. Sur cette zone, le conservatoire du littoral a acquis 62 hectares sur le Belon et 1 hectare à Malachappe.

Hors zone de préemption, le conservatoire du littoral a acquis 65 hectares sur la presqu'île de Merrien et le conseil général 63 hectares essentiellement à Placamen et Kerlagat.

Dès 2008, nous avons pris conscience que le foncier acquis par ces deux organismes et celui couvert par la zone de préemption ne protégeait pas de façon continue notre littoral.

Il nous est apparu également que l'extrême division parcellaire des espaces littoraux empêchait toute recherche de mise en valeur des terres dans le respect de la loi littoral.

Nous avons souhaité, en concertation avec le conseil général et le conservatoire du littoral faire évoluer la zone de préemption pour permettre à ces organismes de poursuivre leur politique de protection sur l'ensemble de notre façade littorale secteur.

Gilbert DULISCOUET présente aux élus l'actualisation de la zone de préemption. Les modifications principales portent sur : Kertalg, le Guily, Kerascoët, Ker Tanguy, Kersaux, Kermeur Bihan, Kermeur Braz ,secteur littoral de Kerhermen à Malachappe, secteur Brigeau, Trogan-Kérel, secteur rivière de Merrien, Port-Bali, Kerlalgat (cartes et état parcellaire figurant dans le dossier présenté par le conseil général).

L'extension proposée à l'approbation du conseil municipal portera la superficie de la zone de préemption à 751 hectares (664 hectares pour le Conservatoire du Littoral et 87 hectares pour le Conseil Général).

Guy LE BLOA indique qu'avec cette nouvelle modification toutes les côtes de Moëlan seront préemptées. Les petits propriétaires seront asphyxiés et les moëlanais spoliés.

Alain BROCHARD souligne l'intérêt à préserver l'environnement mais dans le cadre d'un projet. Il trouve qu'il n'y a pas d'articulation entre la convention SAFER et cette modification.

Denis SELLIN précise qu'il avait été interpellé par des agriculteurs sur ce projet. Il note l'accord de la chambre d'agriculture sur ce dispositif. Il regrette l'absence de cartes.

Joseph MAHE note que ces zones de préemption sont déjà protégées en Finistère (PLU, loi littoral...) et que la préemption est contraire à la liberté individuelle. Il regrette que le Conseil Général ne cherche pas à acquérir des parcelles (hors préemption) et s'interroge sur l'interaction entre la convention SAFER et ce projet.

Le Maire précise que la carte a été présentée en réunion publique à l'Ellipse puis exposée en Mairie. Des remarques pertinentes de moëlanais ont été prises en compte par le Conseil Général et entraînées quelques petites modifications. Ce projet permet de donner un destin à ces parcelles, donc un retour à l'agriculture raisonnée. Il rappelle que ce droit de préemption a déjà été utilisé sur des espaces agricoles dans les années 70.

Le Maire rappelle qu'un certain nombre de propriétaires de ces parcelles veulent les vendre, avec ce droit de préemption ils trouvent un acquéreur.

Madeleine KERGOAT précise qu'un agriculteur reste prioritaire pour la préemption dans le cadre une agriculture raisonnée.

Denis BERTHELOT rappelle que la zone de préemption ne couvre que les espaces naturels.

Le Maire souhaite souligner l'excellent travail réalisé par les adjoints, les services du Conseil Général et du Conservatoire du Littoral.

Vu la délibération en date du 3 décembre 1974 créant la zone de préemption, puis étendu à deux reprises en 1983 et 1988,

Vu le dossier présenté par le conseil général.

Vu l'évolution de l'urbanisation, des usages du littoral,

Après avis favorable de la commission politiques portuaires et littorales,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 7 voix contre (Joseph MAHE (2), Guy LE BLOA(2), Roland LE BLOA, Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD), 5 abstentions (Maryvonne BELLIGOUX, Christine OBIN, Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Denis SELLIN) et 17 voix pour :

- d'accepter l'extension foncière du Conservatoire du Littoral sur la presqu'île de Merrien, les rives du Belon et le site des landes de Malachappe à Kerfany, conformément à la délimitation établie dans le cadre de la délimitation de l'actualisation de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur ces secteurs.
- d'accepter l'extension de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles prise au profit de l'action foncière du Conservatoire du littoral comme stipulé ci-dessus d'une part, et au profit d'une intervention foncière du Conseil Général du Finistère (note de présentation annexée à la délibération) ou de la commune sur les autres secteurs d'autre part.
(note de présentation annexée à la délibération)

N° 059-2012 : TARIFS ASSAINISSEMENT 2013.

Yves LE TORREC indique qu'il est proposé au conseil municipal une actualisation de 1,9 % des tarifs assainissement (taux prévisionnel de l'inflation pour 2012) pour l'année 2013, soit :

- Abonnement : 64,70 €.
- Taxe de déversement par m³ : 0,785 €.

Après avis favorable de la commission assainissement,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs d'assainissement 2013 comme suit :

- Abonnement : 64,70 €.
- Taxe de déversement par m³ : 0,785 €.

N° 060-2012 : DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSAINISSEMENT (RESEAUX).

Yves LE TORREC indique qu'au vu des profils de baignade votés en conseil municipal, de l'élaboration en cours du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales de la commune de Moëlan-sur-Mer, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux sur les secteurs de Kermen, Kervétot et le Temple (selon le programme de travaux). Le montant des travaux est estimé à :

- 165 000 € pour Kermen.
- 60 000 € pour Kervétot.
- 90 000 € pour le Temple.

Par ailleurs, l'agence de l'eau est sollicitée pour l'obtention d'un prêt à taux « zéro » pour ces travaux.

Le Maire complète en précisant que le Conseil Régional de Bretagne au titre du nouveau dispositif P.O.I pourrait subventionner ces travaux de réseaux. Il propose de le solliciter également.

Robert GARNIER précise qu'il votera « pour » cette proposition car les travaux concernent Kermen.

Après avis favorable de la commission assainissement,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter des subventions du Conseil Général, du Conseil Régional au titre du P.O.I et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux sur les secteurs de Kermen, Kervétot et le Temple (selon le programme de travaux). Le montant des travaux est estimé à :

- 165 000 € pour Kermen.
- 60 000 € pour Kervétot.
- 90 000 € pour le Temple.

Par ailleurs, l'agence de l'eau est sollicitée pour l'obtention d'un prêt à taux « zéro » pour ces travaux.

Arrivée d'Isabelle GUYVARC'H à 18 h 50

N° 061-2012 : FONDS DE CONCOURS COCOPAQ POUR LES GRANDS PROJETS COMMUNAUX.

Denis BERTHELOT signale que lors des conseils communautaires des 4 juin et 10 octobre 2012, la Cocopaq a voté la mise en place de fonds de concours pour les grands projets communaux. A ce titre, la commune de Moëlan-sur-Mer souhaite proposer la construction des nouveaux centres techniques (montant des travaux estimé à 1 956 000 € HT). Ce montant du fonds de concours s'élèverait à 120 000 €.

Le Maire indique que ces fonds de concours ne sont pas annualisés et ne peuvent concerner qu'une seule opération par commune.

Joseph MAHE s'interroge sur le subventionnement de ce type de projets communaux par la Cocopaq. Il craint une augmentation des impôts des ménages de la Cocopaq.

Alain BROCHARD considère que la Cocopaq a des ressources sans usage immédiat, fruits de la réforme de la taxe professionnelle. Par ailleurs, il indique qu'il ne faudrait pas que ce fonds de concours se substitue à d'autres subventions comme la DETR.

Marie-Louise GRISEL précise qu'en tant que déléguée communautaire, ce fonds de concours est un acte solidaire pour toutes les communes de la Cocopaq. Elle rappelle que ce projet des services techniques est important pour le personnel, qu'il était temps de faire quelque chose et qu'en plus c'est une bonne image pour la commune.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un fonds de concours et non d'une subvention, que la réforme de la fiscalité en 2012 des entreprises se traduit par une recette qui passe de 24 millions d'euros à 12 millions d'euros pour la Cocopaq et que l'impôt est moins dynamique. Il souligne que c'est la bonne gestion de la Cocopaq qui permet ce type de reversement, au service du développement des communes.

Après avis favorable de la commission finances,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 6 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARCH, Guy LE BLOA(2), Roland LE BLOA) et 23 voix pour ; de solliciter la Cocopaq au titre de fonds de concours pour les grands projets communaux, à savoir les nouveaux services techniques de la commune de Moëlan sur mer pour un montant estimé à 1 956 000 € HT. Le fonds de concours s'élèverait à 120 000 €.

N° 062-2012 : SUBVENTIONS TRAVAUX CHAPELLE DE SAINT PHILIBERT.

Denis BERTHELOT signale que dans le cadre des travaux de rénovation de la chapelle St Philibert, en accord avec l'architecte des bâtiments de France, des devis pour des travaux de rénovation des portes (devis de 6 400 € HT) et de la charpente (devis de 7 650 € HT) ont été demandés. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de tels travaux pour la rénovation et l'entretien de la chapelle St Philibert et notamment de solliciter les subventions les plus élevées possibles de la DRAC, du Conseil Général du Finistère et du Conseil Général de Bretagne.

Alain BROCHARD est favorable à cette demande de subvention mais considère qu'il convient d'engager des travaux supplémentaires comme l'accessibilité, les cloches...

Roland LE BLOA souhaiterait que des essences de bois pérennes soient choisies pour ces travaux par l'architecte des bâtiments de France.

Madeleine KERGOAT fait un point sur le pigeonnier de Kermoguer et la chapelle St Guénael, dossiers présentés lors du prochain conseil.

Après avis favorable de la commission finances,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de travaux pour la rénovation et l'entretien de la chapelle St Philibert et notamment de solliciter les subventions les plus élevées possibles de la DRAC, du Conseil Général du Finistère et du Conseil Régional de Bretagne.

N° 063-2012 : SIVU DU PORT DU BELON (MODIFICATIONS : STATUTAIRES, COMPETENCES, AUTORITE PORTUAIRE, LIMITES PORTUAIRES).

Gilbert DULISCOUET indique que dans le cadre d'une modification des limites portuaires du port du Belon, les statuts du port du Belon doivent être modifiés. Cette modification clarifie notamment compétences et autorités portuaires.

Guy LE BLOA indique qu'il n'y a rien à dire sur les statuts mais souhaiterait avoir plus d'informations sur les limites portuaires.

Le Maire souhaite faire une mise au point, notamment pour le public présent et indiquer qu'il existe non seulement une note de synthèse mais aussi un dossier du conseil municipal disponible, auprès de la directrice générale des services, que ces points sont présentés en commission durant lesquels l'ensemble des élus peuvent poser des questions.

Alain BROCHARD estime que le SIVU avait un objet « limité » et il ne souhaite pas lui donner un blanc sein et notamment permettant le transfert de nouvelles infrastructures avec leurs charges.

Joseph MAHE souhaite connaître les propriétaires des biens immobiliers qui seraient intégrés dans les nouvelles limites portuaires du port du Belon ainsi que le montant des participations des deux communes.

Gilbert DULISCOUET rappelle que c'est la modification des statuts du SIVU du port du Belon qui est soumise au vote du conseil.

Le Maire rappelle que la modification des statuts relève à la fois à d'une remise à plat de statuts anciens et d'une nécessité pour la modification administrative des limites portuaires du port du Belon. Il rappelle que cette dernière est prévue à la fois dans un souci de justice, d'égalité, et d'équilibre financier. Il précise que la modification administrative des limites portuaires sera présentée à un prochain conseil.

Joseph MAHE souligne que la modification de ces limites portuaires est attendue et souhaitée par tous.

Après avis favorable de la commission politiques portuaires et littorales,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 13 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARCH, Guy LE BLOA(2), Roland LE BLOA, Christine OBIN, Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Elie OUADEC, Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD) et 16 voix pour ; d'adopter les nouveaux statuts du SIVU du port du Belon tel que présenté (statuts annexés à la délibération).

Gilbert DULISCOUET présente les décisions modificatives suivantes pour les ports :

Budget port de Brigneau

Fonctionnement		
Article	Dépenses	Intitulé
6152	- 1 400 €	Entretien et réparation
6742	+ 1 400 €	Subvention exceptionnelle d'équipement
	0	

Investissement		
Article	Dépenses	Intitulé
2315	- 15 000 €	Installation matériel et outillage technique
2031	+ 15 000 €	Frais d'études
	0	

Budget port de Merrien

Fonctionnement			
Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
6742	Subvention exceptionnelle d'équipement	1 850 €	
706	Prestations ou services		1 850 €

Il précise que les frais d'étude concernent le môle intérieur de Brigneau.

Alain BROCHARD s'interroge, au vu des budgets étriqués des ports, du manque de recettes, sur le financement des travaux.

Gilbert DULISCOUET précise qu'il n'est pas possible de rajouter des mouillages, qu'il faut donc analyser les besoins précisément et chercher les financements.

Denis SELLIN indique qu'il s'abstiendra car il n'a pas voté les budgets et qu'il souhaiterait une réflexion globale sur les investissements portuaires.

Le Maire indique qu'il souhaiterait avoir des propositions constructives des conseillers municipaux.

Denis SELLIN répond qu'il est interdit de commission portuaire.

Le maire souligne qu'il ne faut pas obligatoirement faire partie de commission pour faire des propositions pour Moëlan et que cette remarque était principalement destinée à Alain BROCHARD.

Denis BERTHELOT présente la décision modificative du budget communal :

Budget Principal Communal

<u>Investissement</u>			
<u>Article</u>	<u>Fonction</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Dépenses</u>
2115	01	Terrains bâtis	+ 104 000 €
2128	833	Autres agencement et aménagement	- 50 000 €
23122	90	Zone d'activité	- 54 000 €
			0

Après avis favorable des commissions politiques portuaires et littorales, finances,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 13 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA(2), Roland LE BLOA, Christine OBIN, Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Elie OUADEC, Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD) et 16 voix pour ; d'approuver les décisions modificatives sur les ports de Brigneau et Merrien et par 12 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA(2), Roland LE BLOA, Christine OBIN, Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD) et 17 voix pour ; d'approuver la décision modificative du budget communal.

N° 065-2012 : AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET.

Denis BERTHELOT indique que pour des raisons d'optimisation de gestion, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédent (hors restes à réaliser) à savoir :

- Pour le chapitre 20 : 39 000 €
- Pour le chapitre 21 : 56 250 €
- Pour le chapitre 23 : 200 000 €

Joseph MAHE indique qu'il s'abstiendra sur ce sujet n'ayant pas voté le budget.

Après avis favorable de la commission finances,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 7 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARCH, Guy LE BLOA(2), Roland LE BLOA et Alain BROCHARD) et 22 voix pour ; d'autoriser le Maire à engager et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédent (hors restes à réaliser) à savoir :

- Pour le chapitre 20 : 39 000 €
- Pour le chapitre 21 : 56 250 €
- Pour le chapitre 23 : 200 000 €

N° 066-2012 : ADHESION A LA CHARTE DIVSKOUARN.

Marie-Dominique LE GUILLOU propose au conseil municipal d'adhérer à la charte divskouarn, pour le développement du breton dans les lieux d'accueil de la petite enfance. En lien avec la pratique réalisée au centre communal du multi-accueil océane, le niveau de la certification proposé est le niveau 1. Le montant annuel de la cotisation est de 30 €/an.

Robert GARNIER souligne que l'adhésion est louable, il regrette cependant que l'association ne soit pas implantée dans toute la Bretagne et notamment le Finistère.

Marie-Dominique LE GUILLOU précise que c'est une jeune association et qu'elle se développe.

Le Maire indique que cette association est soutenue par le Conseil Général, que les agents communaux de la crèche ont souligné l'intérêt de la méthodologie de l'association et qu'enfin cette pratique du Breton est plébiscitée par les parents.

Après avis favorable de la commission action éducative,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 5 abstentions (Christine OBIN, Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Denis SELLIN et Gérard BREUILLES) et 24 voix pour ; d'adhérer à la charte divskouarn pour un niveau de certification 1 (initiation au Breton à la crèche municipale). Le montant annuel 2012 de la cotisation est fixé à 30 €/an.

N° 067-2012 : CONVENTION NATUR'AU FIL.

Marie-Dominique LE GUILLOU propose au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'association Natur'au fil auprès des 4 écoles primaires (5 classes candidates) pour la mise en œuvre d'un projet « Jardin » sur 6 séances pour un montant de 4 500 € pour l'année scolaire 2012-2013.

Après avis favorable de la commission action éducative,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'association Natur'au fil auprès des 4 écoles primaires (5 classes candidates) pour la mise en œuvre d'un projet « Jardin » sur 6 séances pour un montant de 4 500 € pour l'année scolaire 2012-2013.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire souhaite faire une mise au point au sujet d'une rumeur propagée par un des conseillers municipaux concernant des contacts entre le groupe Edouard Leclerc et la municipalité pour des achats de terrains à Moëlan. Il rappelle l'aspect détestable de la rumeur et de ceux qui la colporte. Pour ceux qui auraient pu le croire, il n'y a pas de contact entre la municipalité et le groupe Leclerc. Cette rumeur n'a aucun sens.

Alain Brochard indique qu'il y a dans le PLU une grande zone d'activités économiques surdimensionnée et cela inquiète les gens de Kervignac qui ont fait circuler une pétition.

Gilbert Duliscouët signale que le PLU n'est pas le sujet. On parle d'une rumeur précise à savoir est ce que la commune a des contacts avec le Centre Leclerc ? Il ne sert à rien d'imaginer.

Denis Sellin prend acte du fait que ce projet n'existe pas et n'a jamais existé. Cependant, il souhaite savoir si d'autres contacts ont été engagés sur ces parcelles ?

Le Maire lui répond qu'il n'y a aucun contact pour l'heure mais qu'il est essentiel de disposer de foncier pour le développement de Moëlan.

Alain BROCHARD :

1. La commune envisage t'elle la création d'emplois d'avenir et si oui selon quelles modalités ?

Le Maire indique qu'il rencontrera le secrétaire général de la préfecture lundi sur cette question. Ces possibilités de créations et dispositifs seront étudiées sur des emplois très spécifiques car il convient de s'inscrire dans ce dispositif qui permet de lutter contre le chômage des jeunes.

2. Quel engagement a été pris vis-à-vis de l'USM en vue de la réalisation d'une pelouse synthétique au stade de football ?

Joseph LE BLOA précise qu'un comité de pilotage avec deux membres de l'USM a été constitué et qu'une étude est en cours.

3. Quelle solution a-t-il été décidé de mettre en œuvre pour restaurer le chemin de Poull al Lenn et mettre fin aux inondations ?

Denis BERTHELOT indique que les travaux pour la création d'un puits perdu sont en cours.

4. Quelle solution va être apportée aux artisans et petites entreprises qui ont vu un accroissement significatif de leur CFE et demandent que le montant en soit gelé ?

Le Maire rappelle que sur le territoire de la Cocopaq il y a beaucoup de commerçants et artisans « gagnants significatifs » et peu de « perdants ». Il rajoute en indiquant que le dispositif était mal calé (basé sur le chiffre d'affaires et non la valeur ajoutée). Il rappelle l'étalement possible de la perception de cette taxe par les services fiscaux du pays de Quimperlé.

Groupe C.D.R :

- 1. Nous vous rappelons que nous avons adressé un courrier en date du 25 mars nous situant dans l'opposition. Vous en avez pris acte par un courrier en date du 10 avril dernier. Lors d'une rencontre, le 31 octobre, vous avez émis le souhait d'avoir (enfin) l'avis du préfet sur nos droits. Pourriez-vous porter à connaissance votre démarche ?**

Le Maire indique que suite à l'entretien du 31 octobre 2012, il a saisi la préfecture des questions du groupe CDR et qu'il attend la réponse du Préfet. Il mettra en œuvre les points précisés dans la réponse.

- 2. Nous avons été informés de votre volonté de doter le stade de foot d'une pelouse synthétique (mis en prévision des travaux en 2021). Est-ce qu'une étude de coût réel et global a été effectuée ? Une telle dépense est-elle à ce point nécessaire alors que nous manquons cruellement de locaux, entre autre un local jeunes adapté et mieux situé ?**

Joseph LE BLOA indique que le projet a été évoqué lors de la commission du 14 février 2012, qu'une étude sur la faisabilité globale du projet est en cours. Enfin, de nombreuses communes s'interrogent au vu de l'enjeu économique (32 000 €/an d'entretien d'un terrain) sur ce type de projet.

- 3. Pourquoi ne reçoit-on pas toutes les invitations aux Assemblées générales des associations ?**

Joseph LE BLOA précise que la municipalité ne reçoit pas systématiquement des invitations aux assemblées générales d'associations. Selon les indications des associations, les invitations sont communiquées aux élus concernés.

- 4. Pourquoi aucun compte-rendu des commissions jeunesse et sports du 16 mars, du 15 mai et 7 juin ne nous a pas été adressé ?**

Joseph LE BLOA indique que les comptes rendus ont été expédiés sauf pour la commission du 7 juin (absence de compte-rendu du secrétaire).

- 5. Depuis le 7 juin aucune commission jeunesse n'a eu lieu, pour quelles raisons d'autant, par exemple, qu'aucun bilan de l'animation jeunesse de l'été ne nous a été communiqué ?**

Joseph LE BLOA précise qu'il convoque les commissions en lien avec l'importance des sujets à traiter au conseil, il rajoute que le bilan jeunesse comme l'ensemble des documents sont disponibles sur demande.

- 6. Pourquoi à Trogan le sentier pour personne à mobilité réduite n'est pas entretenu (hors débroussaillage) ? Celui-ci n'est pas praticable dans de bonnes conditions. Ne faudrait-il pas dans ce cas enlever les panneaux d'information ?**

Une étude en lien avec le conseil général et le conservatoire du littoral est en cours pour une reprise des écoulements et un nouvel apport de sablette. Le projet est prévu au printemps 2013.

- 7. La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire est engagée et ce dès la rentrée 2013 et sur la durée du quinquennat. Ce temps scolaire sera articulé avec un temps péri-éducatif que les collectivités locales devront mettre en place au travers de projets éducatifs territoriaux et qui ont pour objectif un accès plus large à la culture, au sport, aux loisirs éducatifs. Qu'est-il envisagé au sein de la commune, de la communauté de commune ? (accueil de loisirs et personnels).**

Le Maire précise que la commune est en attente des informations de l'éducation nationale et des dispositions précises de ce dispositif 2013.

Groupe « Moëlan Nouvel Equipage » :

- 1. Concernant le club (canin) d'utilisation de Moëlan, une question a été posée par un représentant du club lors d'un précédent conseil, question relative à un terrain d'activité, nous souhaiterions connaître l'avancée du dossier.**

Joseph LE BLOA indique qu'une réunion de concertation avec les deux associations est prévue dans le but d'une recherche d'un terrain commun pour ces deux clubs.

- 2. Est-ce que les questions du public et les réponses faites pourraient figurer en annexe du compte-rendu du conseil municipal ?**

Le Maire précise que le compte-rendu du conseil municipal reprend le temps formel de celui-ci et que la réponse est plutôt non mais que M. MAHE peut lui faire part des pratiques d'autres collectivités pour examen.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h 30.

**Le Secrétaire de séance,
Denis BERTHELOT**

**Le Maire,
Nicolas MORVAN**

Les membres du conseil municipal,